

PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR L'INFRASTRUCTURE DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES DOCUMENTS À INCLURE À LA DEMANDE

Section 1 : Documents obligatoires - CANDIDATS

- 1.1 Documents obligatoires - Communautés autochtones
- 1.2 Documents obligatoires - Organismes autochtones

Section 2 : Documents obligatoires - PROJETS

- 2.1 Étude de faisabilité
- 2.2 Conception détaillée
- 2.3 Rénovation/réaménagement mineur
- 2.4 Rénovation/réaménagement majeur et construction

SECTION 1. DOCUMENTS OBLIGATOIRES - CANDIDATS

COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

- Formulaire de demande du** Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones de 2020-2021, **dûment rempli, signé et daté.**
- États financiers vérifiés** : Tous les candidats doivent fournir une version complète et non abrégée des états financiers de l'exercice précédent.
- Résolution du conseil de bande**, motion ou résolution du **conseil de la communauté métisse.**
- Numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada (ARC).**

ORGANISMES AUTOCHTONES

- Formulaire de demande du** Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones de 2020-2021, **dûment rempli, signé et daté.**
- États financiers vérifiés** : Tous les candidats doivent fournir une version complète et non abrégée des états financiers de l'exercice précédent.
- Motion du conseil, dûment remplie, signée et datée.**
- Les organismes qui présentent une demande au nom de plus d'une communauté des Premières Nations** doivent fournir une résolution récente du conseil de bande de chaque communauté des Premières Nations représentée sur la demande, indiquant qu'elle appuie la demande.
- Les organismes qui présentent une demande au nom de plus d'une communauté métisse** doivent fournir une résolution ou une motion récente de chaque communauté métisse représentée dans la demande, indiquant qu'elle appuie la demande.
- Numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada (ARC).**
- Documents internes** : Les organismes érigés en personne morale depuis moins de deux ans doivent fournir une copie de leurs statuts, règlements administratifs et mandat, ainsi que des renseignements sur leurs structure de gouvernance et critères d'adhésion.
- Lettres patentes/statuts constitutifs** : Les organismes doivent fournir une copie des lettres patentes ou statuts constitutifs.

SECTION 2. DOCUMENTS OBLIGATOIRES - PROJETS

2.1 ÉTUDE DE FAISABILITÉ

- Matériel requis dans la catégorie **Documents obligatoires – CANDIDATS.**

- Un des documents suivants :
 - Plan quinquennal d'immobilisations**
 - Plan communautaire global**
 - Plan communautaire stratégique**
 - Analyse de l'écart**
 - Rapport du Système de rapports sur la condition des biens (SRCB)**

- Estimation de **catégorie D**

2.2 CONCEPTION DÉTAILLÉE

- Matériel requis dans la catégorie **Documents obligatoires – CANDIDATS.**

- Pour les projets hors réserve :
 - Preuve de propriété de l'immeuble; ou**
 - Bail à long terme et la permission du propriétaire de l'immeuble** pour terminer les activités de construction, de rénovation ou de réaménagement.

- Étude de faisabilité**, dûment remplie et signée par un ingénieur professionnel ou un architecte agréé.

- Estimation de **catégorie C**

- Budget détaillé de fonctionnement et d'entretien des installations pour les trois années suivant la réalisation du projet.** Le candidat devrait indiquer qui assumera les coûts, et comment. La documentation complémentaire devra cadrer avec les données financières présentées dans les États financiers vérifiés.

2.3 RÉNOVATION/RÉAMÉNAGEMENT MINEUR

- Matériel requis dans la catégorie **Documents obligatoires – CANDIDATS.**

- Pour les projets hors réserve :
 - Preuve de propriété de l'immeuble; ou**
 - Bail à long terme et la permission du propriétaire de l'immeuble** pour terminer les activités de construction, de rénovation ou de réaménagement.

- Un des documents suivants :
 - Étude de faisabilité signée par un ingénieur professionnel ou un architecte agréé**
 - Plan quinquennal d'immobilisations**
 - Plan communautaire global**
 - Plan communautaire stratégique**
 - Analyse de l'écart**
 - Rapport du Système de rapports sur la condition des biens (SRCB)**

- Estimation de **catégorie C**

- Budget détaillé de fonctionnement et d'entretien des installations pour les trois années suivant la réalisation du projet.** Le candidat devrait indiquer qui assumera les coûts, et comment. La documentation complémentaire devra cadrer avec les données financières présentées dans les États financiers vérifiés.

2.4 RÉNOVATION/RÉAMÉNAGEMENT MAJEUR et CONSTRUCTION

- Matériel requis dans la catégorie **Documents obligatoires – CANDIDATS.**

- Pour les projets hors réserve :
 - Preuve de propriété de l'immeuble; ou**
 - Bail à long terme et la permission du propriétaire de l'immeuble** pour terminer les activités de construction, de rénovation ou de réaménagement.

- Plan de conception détaillé**, dûment rempli et signé par un architecte agréé.

- Estimation de **catégorie A**

- Budget détaillé de fonctionnement et d'entretien des installations pour les trois années suivant la réalisation du projet.** Le candidat devrait indiquer qui assumera les coûts, et comment. La documentation complémentaire devra cadrer avec les données financières présentées dans les États financiers vérifiés.